

TOUJOURS PLUS DE SOLIDARITÉS



Ce début d'année est marqué par la situation de Mayotte, où tout est à reconstruire. Un appel à la solidarité est déjà engagé avec le Secours populaire. En complément, **vos élus CGT travaillent, en lien avec les élus locaux, à construire une aide efficace pour améliorer les conditions de vie sur place.**

LA SOLIDARITÉ PAR LES ACTES !

Lors de la session du 15 janvier, vos élus CGT décident de renforcer et d'étendre la solidarité :

• Adaptation du barème des prestations sociales

En début d'année, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) a augmenté le montant des barèmes sur certaines prestations comme les aides au maintien à domicile ou les évaluations de besoins. Afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires, le montant des aides du fonds d'action sanitaire et sociale a été adapté, à l'initiative de vos élus CGT. Une nouvelle fois, les activités sociales se retrouvent être un rempart pour préserver les populations les plus fragiles.

• Convention avec France-Alzheimer

Seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique, France-Alzheimer agit au plus près des personnes malades et de leurs familles. Grâce à cette convention, un accès aux différents types de séjours est possible en bénéficiant d'une réduction de 100€.

Pour en savoir plus rapprochez-vous de vos élus de proximité CGT



**BON
À SAVOIR**

LE FINANCEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

La dotation financière des Activités Sociales est versée par les 148 entreprises de la branche. Pour les + de 1000 salariés, le montant est déterminé en fonction du volume de KW et de m³ de gaz transité sur les réseaux. Pour les moins de 1000, c'est en fonction du nombre d'agent.

Grâce à la vigilance et aux interventions des élus CGT, toutes les entreprises ont bien versé l'intégralité de leurs contributions en 2024 !

NOS ACTIVITÉS SOCIALES.
VIVANTES. IRREMPLAÇABLES.
ENSEMBLE, ÉCRIVONS LA SUITE